

Recensement de la population Publication des populations légales des communes françaises

Les populations légales des 36 686 communes françaises, des cantons, arrondissements, départements, régions et collectivités territoriales¹, ont été authentifiées par le décret n°2009-1707 du 30 décembre 2009. Elles sont désormais disponibles sur insee.fr. Elles prennent effet au 1^{er} janvier 2010.

Les populations légales sont utilisées dans quelque 350 dispositions législatives ou réglementaires qui font référence à la notion de population. Ces dispositions régissent et organisent ainsi la vie des communes (finances, organisation et taille du conseil municipal, fonction publique territoriale) ou des structures intercommunales, mais aussi, à travers l'organisation des services, notre vie quotidienne.

Elles remplacent les populations légales publiées en décembre 2008.

- **Population de la France**

La somme des populations **municipales** des communes donne la population de la France.

Au 1^{er} janvier 2007, la France (Métropole + DOM) comptait **63 601 002** habitants. La moitié des communes ont moins de **416** habitants. Les **141** plus grosses communes de France abritent à elles seules **25** % de la population du pays.

Taille	Nombre de communes	Somme des populations municipales	Part de la population de la France (%)
Moins de 50 habitants	936	32 212	0,05
50 à 499 habitants	19 428	4 554 370	7,16
500 à 9 999 habitants	15 388	27 485 411	43,22
10 000 habitants et plus	930	31 529 009	49,57
Total	36 682	63 601 002	100,00

¹ y compris les 4 communes de Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre et Miquelon-Langlade

- **Une mise à jour annuelle**

Les populations légales sont **actualisées tous les ans** ; ainsi, seront diffusés, fin 2010, de nouveaux chiffres de population qui prendront effet le 1^{er} janvier 2011.

Néanmoins, les tendances et les véritables évolutions ne s'observent que sur 5 ans : il convient ainsi de comparer ces nouveaux chiffres de populations légales avec ceux de 1999.

Le terme générique de « **population légale** » regroupe pour chaque commune sa **population totale**, sa **population municipale** et sa **population comptée à part**.

- La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, ainsi que les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires, les personnes sans abri et les personnes résidant dans des habitations mobiles.
- La **population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur la commune (par exemple les étudiants majeurs sont logés ailleurs pour leurs études).

La population totale est la somme des deux.

PROCHAINE COMMUNICATION : Les résultats du recensement seront diffusés et commentés lors d'une conférence de presse le 19 janvier 2010.

Pour plus d'information, insee.fr,
rubrique « **recensement de la population** »



Contacts presse :
Bureau de presse de l'Insee - 01.41.17.57.57 – bureau-de-presse@insee.fr